



N°	1/1
CF-2010-02	
Date d'émission	
20 janvier 2010	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521 Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357.

- Numéro:** CF- 2010-02
- Sujet :** Usure du clapet de dérivation du filtre à carburant de l'échangeur de chaleur carburant/huile (FOHE)
- En vigueur :** 25 janvier 2010
- Applicabilité :** Tous les moteurs PW617F-E de Pratt & Whitney Canada (P&WC) équipés d'un FOHE de réf. 35C4540-01.
- Conformité :** Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.
- Contexte :** Un avion équipé de deux moteurs PW617F-E a récemment connu une perte de puissance intempestive de l'un de ses moteurs. L'enquête a permis d'établir qu'une usure du siège de la soupape du clapet de dérivation du filtre à carburant dans l'échangeur de chaleur carburant/huile (FOHE) du moteur en question avait permis à du carburant non filtré et à des impuretés de contaminer le dispositif de dosage de carburant (FMU), causant une diminution du débit carburant et une perte de puissance.

P&WC a publié le bulletin de service (BS) d'alerte A66019 demandant d'inspecter et de remplacer tout clapet non conforme par un nouveau clapet du même type. Les résultats de l'inspection ont permis de confirmer la présence d'une défaillance latente de la soupape due à une usure de son siège, défaillance qui pourrait se produire en même temps sur les deux moteurs PW617F-E d'un avion et avoir pour résultat une condition dangereuse.

Le 23 novembre 2009, P&WC a publié le BS d'alerte A66021 qui présentait un nouveau montage du clapet de dérivation du filtre à carburant comportant une soupape de conception améliorée afin de régler le problème d'usure de la soupape en question. La présente consigne de navigabilité (CN) est publiée afin de demander le remplacement du clapet de dérivation du filtre à carburant du FOHE sur tous les moteurs PW617F-E conformément aux instructions du BS A66021 de P&WC.

- Mesures correctives :** Incorporer le BS d'alerte A66021 de P&WC en date du 23 novembre 2009, ou toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada, conformément au calendrier suivant :

- Moteurs installés sur des aéronefs qui totalisent plus de 25 heures de temps dans les airs depuis leur mise en service initiale :**
Dans les 25 heures de temps dans les airs suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN.
- Moteurs installés sur des aéronefs qui totalisent 25 heures de temps dans les airs ou moins depuis leur mise en service initiale :**
Dans les 50 heures de temps dans les airs à depuis leur mise en service initiale.

- Autorisation :** Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Philip Tang pour
Derek Ferguson
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

- Contact :** M. A. K. Durrani, Maintien de la navigabilité aérienne, à Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courriel [CAW WEB Feedback](mailto:CAW_WEB_Feedback) ou tout Centre de Transports Canada.

Selon le **RAC 205.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AARC)** à la **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8**, ou 1-800-305-2059, ou <http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse.asp>.